

Pourquoi et comment réaliser les vidéos de la motricité spontanée de mon bébé ?

Dans le cadre du suivi développemental de votre enfant, une surveillance de sa motricité spontanée avec des vidéos peut vous être proposée ; une prise en charge précoce pourra alors être initiée chez votre enfant en cas d'écart relevé avec les attendus pour son âge.

A quelles périodes dois-je filmer mon bébé ?

Les vidéos de votre bébé doivent être enregistrées à minima sur les 3 périodes suivantes :

- Un film **pendant le séjour à l'hôpital** vers le terme soit vers
- Un film **vers 1 mois d'âge corrigé** soit vers
- Un deuxième film **vers 3 mois d'âge corrigé** soit vers

La première vidéo pourra être réalisée conjointement avec un **professionnel formé**.

Tout enregistrement complémentaire sera bienvenu pour une analyse plus complète du développement de votre enfant.

Combien de vidéos dois-je faire et de quelle durée ?

 Durée MIN : 3 min

 Durée MAX : 5 min

- Faire à minima deux vidéos aux âges-clés voire idéalement tous les 15 jours jusqu'au 3 mois d'âge corrigé de votre enfant d'une durée de 3 minutes minimum.
- Si les vidéos ne sont pas représentatives des mouvements habituels de votre bébé, renouveler l'enregistrement le jour suivant.

Comment mon bébé doit-il être installé ?

- Il doit être positionné sur un support **plat, ferme et uni**
(Mettre un post-it sur le support avec la date, l'âge corrigé et les initiales de votre enfant)
- Il doit être **à plat dos et libre de ses mouvements**
- Il doit être **en couche ou en body, sans chaussettes**
- Il doit être **en état d'éveil et calme**
- Il ne doit pas être en cours de succion (pas de tétine)
- Il ne doit pas avoir de jouet, ne doit pas être en interaction avec son environnement ou distracté par celui-ci.



Dans quelles conditions enregistrer la vidéo ?

- Votre bébé doit être à l'aise.
- La température de la pièce doit être adaptée ; Il ne doit pas être ébloui par la lumière ; l'environnement doit être calme.

Comment dois-je réaliser les vidéos ?



- Positionner la caméra au-dessus de bébé
- Veiller à ce que le cadrage permette de voir le **bébé en entier**
(cadrer environ à 50 cm de part et d'autre du corps du bébé pour voir l'ensemble de ses mouvements)
- La personne qui filme ne doit pas être en interaction avec le bébé
- Si l'enfant roule sur le côté, remettre le bébé sur le dos (vous pouvez continuer la vidéo)

Comment je transmets ensuite ces vidéos au réseau ?



- Une autorisation parentale signée doit être au préalable transmise au réseau par mail.
- Ces vidéos peuvent être transmises via un lien sécurisé directement sur la page de dépôt associée à l'adresse mail ou en flashant ce QR code :
- Les vidéos sont stockées sur un dossier sécurisé régional.
- Des réunions de visionnage entre professionnels sont prévues régulièrement ; un compte-rendu des échanges concernant votre enfant vous sera transmis au décours. Une fois la dernière vidéo de 3 mois analysée, les vidéos ne seront pas conservées.

Si vous avez un doute ou une question, rapprochez-vous d'un professionnel ou du réseau.

DeveniRP2S@ch-metropole-savoie.fr